



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 27 août 2013 à 19 h 5 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général ainsi que la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller David McKinley n'occupe pas son siège.

**RÉSOLUTION 2013-08-525**

**SERVICE ALIMENTAIRE DESCO INC. – 155636 CANADA INC. –  
NUISANCES ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – MANDAT AUX  
PROCUREURS**

ATTENDU les nombreuses plaintes logées par les citoyens incommodés par les opérations de la société Service alimentaire Desco inc.;

ATTENDU les contraventions antérieures de cette société en matière de nuisances et de protection de l'environnement;

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Ville d'intervenir à nouveau pour faire sanctionner les nouvelles contraventions de cette société aux normes et autres dispositions légales et réglementaires environnementales, tant au niveau municipal que provincial;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE transmettre une mise en demeure à Service alimentaire Desco inc. à 155636 Canada ltée et à leur principal dirigeant Guy Chevalier, les sommant de cesser immédiatement tout rejet de contaminants dans l'environnement, incluant le bruit, le rejet d'odeurs et de déchets organiques sous toute forme liquide ou sous forme de boues;

DE décréter que les odeurs et le bruit provenant de l'établissement constituent une nuisance et une atteinte sérieuse au bien-être et à la santé du voisinage;

DE mandater le cabinet d'avocats Dunton Rainville, s.e.n.c.r.l. afin qu'il prenne tous les moyens judiciaires appropriés, incluant le recours à l'injonction interlocutoire et permanente et le recours pour outrage au tribunal, pour contraindre lesdites sociétés et leur principal dirigeant à respecter la loi et la réglementation applicable.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen

- Article 1

Monsieur le conseiller Gilles Sauriol

- Félicite la conseillère Lyne Levert pour s'être occupée du dossier.

### **RÉSOLUTION 2013-06-527**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT

APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE lever la séance à 19 h 15.

Adoptée

MARLENE CORDATO, mairesse

ME LUCIE MONGEAU, greffière